

PV AG 3 avril 2023 – Paroisse de Compesières

Point 1 de l'Ordre du jour : Orgue 21

Partie statutaire de l'ordre du jour

- Rapport du Conseil de Paroisse et du Président
- Rapport du Conseil de Communauté : Marie-Thérèse Crettenand
- Rapport du Conseil de l'Unité Pastorale (CUP) : Bernard Dusonchet

Comptes de la Paroisse : Bernard Blondin

Vérificateurs des comptes.

Divers et propositions.

Jean-François Mabut, Président du Conseil de Paroisse ouvre l'assemblée à 19h30. Il salue l'assemblée et remercie les personnes de leur présence. Il demande à Monique Gaud de bien vouloir fonctionner comme scrutatrice.

23 noms sont inscrites sur la liste de présence.

Personnes excusées : l'abbé Giovanni, Claude et Dominique Magnin, Jean et Sylviane Laverrière, Michelle Bochud, Jacqueline Coutaz, Bernard Sapey, Pascal Menu, Marie-Cécile Ribordy Mabut, Véronique Dewaele.

Le PV de l'AG du 15 mai 2022 ne suscite aucune remarque, il est accepté par l'assemblée. Puis il passe la parole à Gisèle Gaud pour le point 1 de l'Ordre du jour, cette dernière fait un rapide résumé de l'année écoulée :

Le 15 mai 2022 au terme de notre Assemblée Générale le Conseil de Paroisse décide de mettre sur pieds une commission quadripartite pour élaborer une convention de gestion du futur orgue de Compesières que l'association Orgue 21 s'est engagée à rénover.

Je rappelle que les paroissiens présents à cette assemblée ont accepté favorablement cette proposition.

La commission quadripartite a été formée, le 29 juin par le Conseil de Paroisse, de :

- Père Elie Maomou, prêtre administrateur de l'UP Carouge, Salève, Acacias.
- Frère Alexis Helg, membre de la commission des arts sacrés de l'Eglise Catholique Romaine de Genève.
- Bernard Dusonchet, représentant de la Paroisse de Compesières au Conseil de Communauté et au Conseil de l'Unité Pastorale (CUP).
- Véronique Crettenand, Vice-présidente du Conseil de Paroisse de Compesières
- Véronique Dewaele, Présidente de l'Association 2021-Orgue de Compesières
- Claire Haugrel, initiatrice du projet Orgue 21 et membre de l'Association 2021-Orgue de Compesières.

La mission de la commission est d'élaborer une convention, d'une durée de 10 ans, pour la rénovation complète de l'orgue de Compesières, et une convention de gestion de cet orgue.

Différents documents ont servis à cet élaboration :

- Projet de délibération établi par le Conseil de Paroisse
- Projet de convention établi par le Conseil de Paroisse
- Projet d'un mandat de construction de l'Association Orgue 21 du 31 mars 2022
- Projet d'une convention de gestion de l'orgue de l'Association Orgue 21 du 31 mars 2022.
- Statuts de l'Association Orgue 21, modifiés le 3 juin 2022
- Document « Evolution historique et projet pour le nouvel orgue de l'église de Compesières » établi le 6 septembre 2022 par Monsieur Charles Steiger, architecte.

La commission quadripartite s'est réunie 4 fois entre le 15 août 2022 et le 16 novembre 2022 et a finalisé une convention qui a été acceptée à l'unanimité par tous ses membres.

La Commission a remis son rapport le 17 janvier 2023.

Il a été publié sur « Compesières info », bulletin en ligne des paroissiens et amis de Compesières, le 26 janvier, toutes les personnes ici présentes ont pu en prendre connaissance et l'étudier.

Le 27 février, un Conseil de Paroisse spécialement consacré à l'examen du rapport de la commission quadripartite, de la convention et du règlement d'utilisation de l'orgue s'est conclu par un vote d'acceptation par 5 membres du Conseil de Paroisse et 1 refus, celui du Président.

Le 2 mars nous recevons une lettre de l'Association 2021-Orgue de Compesières nous demandant de signer cette Convention avec un délai au 8 mars.

Le Conseil de Paroisse répond le 6 mars à l'Association Orgue 21 leur demandant de retirer leur ultimatum et d'attendre l'assemblée générale du 3 avril ; en spécifiant:

bien que le Conseil de Paroisse ait une fonction décisionnelle pour ce qui concerne le courant de notre Paroisse, concernant le projet de l'orgue, nous avons toujours fonctionné dans une démarche participative avec nos membres.

Nous tenons à continuer de fonctionner ainsi tant ce sujet doit être porté par notre Conseil autant que par les paroissiennes et paroissiens de notre communauté.

Le 15 mars nous recevons la réponse de l'Association Orgue 21 : nous prenons acte de votre position qui ne nous permet donc pas d'aller de l'avant dans ce dossier, sauf retour extraordinaire de situation.

Beaucoup de mots, d'échanges, de mésententes, de temps ont parsemés cette année qui nous ont pris à toutes et tous beaucoup d'énergie et parfois de découragements.

Il nous faut aujourd'hui trouver « la paix nécessaire pour animer la communauté et trouver un terrain d'entente », se sont les souhaits de Giovanni Fognini, curé administrateur de notre paroisse.

Aujourd'hui, poursuit Gisèle, nous avons une heure pour nous exprimer sur la convention adoptée par la commission le 16 novembre 2022 et poser toutes les questions qui nous taraudent aux 4 membres de la commission ici présents (Véronique Dewaele étant excusée, pas de nouvelle de Elie Maomou).

A la suite de cette délibération nous passerons au vote de l'assemblée qui devra accepter ou refuser cette convention.

Un oui donnera le feu vert à l'Association 2021-Orgue de Compesières pour une demande d'autorisation des travaux et la poursuite de la rénovation de l'orgue

Un non verra la fin de tout projet de rénovation de l'orgue.

Frère Alexis Helg prend la parole :

Il se dit enthousiasmé par le projet présenté et par le travail de la commission quadripartite qui a exécuté son mandat avec sérieux.

La commission a reçu le directeur artistique de la manufacture Eule, Monsieur Kocourec, il trouve le projet de la reconstruction de l'orgue par la manufacture très sérieuse et respectueuse de la dimension de l'orgue en fonction de l'église de Compesières.

Genève est une ville importante pour la pédagogie de l'orgue et l'orgue de Compesières compléterait le parc des orgues avec bonheur et avec des orgues provenant de différents pays.

Lorsqu'on a la chance d'avoir des donateurs prêts à aider et financer un tel projet, on devrait être prêt à l'accepter. Frère Alexis encourage la communauté à poursuivre l'aventure.

Bernard Dusonchet prend la parole à son tour :

Merci Gisèle pour ton exposé. C'est avec joie que je me réjouissais de vous présenter ce soir pour accord la convention quadripartite que nous avons construite dans un climat de confiance et de respect mutuel. J'étais confiant quant au résultat, certain que nombreux d'entre nous accepteraient cette convention. Malheureusement depuis le 15 mars tout a changé. Claire Augrel nous a informé que l'association Orgue 2021 renonçait à son projet d'orgue. Qu'est-ce qui a changé ? Ce soir cette assemblée a perdu son droit de décision. Même, si à la majorité, nous acceptons la convention issue de la commission quadripartite, cela ne sera qu'un vote de consultation puisque que seule l'association de l'orgue a le pouvoir de décider si elle continue le projet. C'est normal c'est leur projet et ce sont leurs sous.

Par contre, même si nous nous prononçons en faveur de la reconstruction de l'orgue, l'association de l'orgue refusera de continuer à travailler avec notre président. Qu'est-ce que cela signifie, on nous demande ce soir de choisir entre notre président que nous avons eu le bonheur de trouver après la démission en bloc du précédent conseil, que nous avons élu et à qui nous avons confié avec le nouveau conseil de paroisse d'assurer la pérennité et la gestion de notre paroisse ou continuer le projet de l'orgue.

Claire Haugrel prend la parole à son tour:

Elle dit qu'il n'y a jamais eu de problème de personnes selon elle. C'est le Président qui doute concernant ce projet. Cela fait 4 ans que le projet de l'orgue a suivi les étapes des assemblées générales et du conseil de paroisse. Il est indiqué que même le choix de l'organisme référent (choix de l'association) est remis en question.

Les questions lui sont posées, comme, est-ce que la paroisse aura son mot à dire concernant l'utilisation de l'orgue ? Est-ce que les mésententes vont s'éteindre une fois l'orgue achevé ? Les réponses données sont que oui, il est indiqué dans la convention qu'un représentant du Conseil de Paroisse, de l'association de l'orgue et de l'UP se réuniront une fois par an (ou plus si nécessaire) afin d'établir les planifications ou/et autres sujets.

Concernant les mésententes entre certains membres du conseil et l'association, cela dépendra de la volonté de chacun à collaborer ensemble.

Michel Gaud prend la parole à son tour:

Il se demande finalement qui aura besoin de l'orgue. Il demande si une clé sera donnée à l'organiste de la chorale. La réponse est oui. Il demande si la modification de la tribune ou l'orgue sera construite pourra accueillir la chorale. La réponse donnée est oui.

André Crettenand prend la parole à son tour:

Il demande à l'assemblée de revenir à l'essentiel de cette séance et à voter la convention établie. Bernard Dusonchet indique que la convention qui est soumise à l'assemblée ce jour est la convention initiale que les membres de la commission ont validée. Il informe que la convention qui a été mise sur le blog de Jean-François Mabut a été modifiée sans revenir aux membres de la commission. Véronique Crettenand indique qu'elle a validé les modifications et que l'association orgue 21 n'a donc pas agit seule quant à ses modifications. Il est redit que la convention soumise à l'assemblée générale est bien celle qui a été validée par les membres de la commission.

Plusieurs membres de la paroisse quitte l'assemblée générale.

Jean-François Mabut prend la parole pour évoquer l'historique de la collaboration avec l'association orgue 21 et il redit qu'il démissionnera si la convention est acceptée. Il est prié, par les membres du conseil, de ne pas revenir sur cette historique, largement connu de tous les paroissiennes et paroissiens.

Gisèle Gaud demande que l'assemblée générale passe au vote de la convention, règlement d'utilisation. Jean-François Mabut demande le vote secret. Cela lui est refusé par le conseil pour des raisons internes au Conseil. Jean-Pierre Michaud, paroissien, suit Jean-François Mabut et demande le vote secret. Nouveau refus du conseil. Le conseil prie l'assemblée générale de voter. Un premier vote est organisé, un deuxième est demandé car le premier a été chaotique, impossible pour les membres du conseil de le comptabiliser.

Deux votes ont eu lieu. La Délibération Orgue 21 adoptée par le Conseil le 27 mars et la Convention sont adoptés par 8 voix contre 6 et 8 abstentions.

Malgré les tensions et l'émotion régnantes suite à ce premier point, l'assemblée décide de poursuivre l'ordre du jour de l'AG.

Partie Statutaire de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de Paroisse et du Président par Jean-François Mabut

Le président résume les points forts de l'année :

- La fête des 100 ans de l'orgue de Compesières. Couplée avec le repas des bénévoles de notre paroisse. La manifestation a réuni 150 convives à la salle communale et permis de remercier par un don cinq bénévoles particulièrement engagés.
- Deux messes musicales avec des clarinettes et des trompettistes de Plan-les-Ouates, grâce à l'initiative de Michel Favre.
- Des apéritifs appréciés après chaque messe grâce à l'engagement de nombreux paroissiens.
- Une présence accrue des lecteurs.
- Une grosse activité au niveau de l'UP, dont 2022 a marqué la première année de fonctionnement du comité de gestion des cinq paroisses de Carouge, Acacias, Veyrier, Troinex et Compesières, en tout quelque 18.000 catholiques.
- La gestion de la salle paroissiale dont les locations privées et celle de la Petite Bouffe assure à notre paroisse pour la première fois en dix ans de boucler ses comptes dans les chiffres noirs.

Pour ne pas allonger, le président signale que son rapport se trouve sur les colonnes de l'allée gauche de l'église et peut être lu sur Compesières info où sept articles ont été publiés à ce sujet. Ils remercient tous les paroissiens et en particulier les membres du Conseil, les représentants de la paroisse au Conseil de Communauté et au Conseil de l'Unité pastorale, la chorale, son président et son directeur, les nettoyeurs de l'église, les dames fleuristes, toutes celles et ceux qui ont permis la réussite de la fête du 100^e, en particulier l'équipe de cuisine sous la gouverne de Nicolas Vernain, ainsi que Monique Gaud.

Monique Gaud a transmis au début 2022 ses responsabilités de secrétaire de la pastorale et des sacrements à Karine Stachelscheid basée à Troinex et de comptable à Annick Roman. Le secrétariat administratif de la paroisse ainsi que les locations ont été gérés par Jean-François Mabut.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU SALÈVE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

15 AVRIL 2023 , lu par Marie-Térèse Crettenand

Le conseil de communauté du Salève (CCSalève) compte 14 membres. Le bureau est composé de 4 personnes, Dominique Duriaux pour Veyrier, Isabelle Hirt pour Troinex et Claude Magnin et Marie-Thérèse Crettenand pour Compesières. Denise Brantschen, Bernard Dusonchet, Laurence Faulkner Sciboz, Conchita Martin, Chantal Proz, Marianne Richeux, Claudine Constantin Saby, Christiane et Roger Schibli et Elsa Wack sont les membres réguliers. Depuis le 14 mars dernier, deux personnes ont été accueillies en qualité d'observateurs avant de prendre la décision de se joindre au groupe de travail. Il s'agit de Laure Sarrasin et Monica Morend. Nicolas Baertschi est le représentant de l'équipe pastorale au sein du CCSalève depuis le 1^{er} septembre 2022.

Fin de l'année 2021-2022

Le dimanche 26 juin 2022 a eu lieu la messe sur le pré à Troinex. C'était la messe de fin de l'année pastorale pour toute l'unité pastorale Carouge-Salève-Acacias et les remerciements à Isabelle Hirt, qui s'apprêtait à prendre sa retraite dès le 1^{er} septembre. Pour l'organisation de cette fête, la communauté du Salève a collaboré avec les conseils de communauté de Carouge et des Acacias et avec l'équipe pastorale. Le CCSalève demande au CUP que la messe sur le pré soit déplacée au samedi à 18 heures, comme à l'origine, en raison du manque d'ombre sur le site.

Les messes dominicales du 9 juillet au 14 août 2022 ont été repoussées le dimanche à 18 heures en alternance dans les églises de Veyrier et de Compesières.

Pour l'année 2022-2023, le CCSalève s'est réuni en septembre, novembre, janvier et mars. Une dernière rencontre est prévue en mai prochain.

Célébrations

Dans les paroisses du Salève, les temps forts de l'année liturgique sont préparés par une petite équipe de trois à quatre personnes, membres du CCSalève ou autres paroissien(ne)s. A cette petite équipe, il est souhaitable et souhaité que le célébrant s'associe. Le planning de ces temps forts est dressé en septembre et chacun peut s'y inscrire selon ses disponibilités et ses préférences.

Le 24 janvier 2023, le CCSalève a accepté que la messe sur le pré soit avancée au samedi 10 juin 2023 et ne soit pas une célébration unique pour l'UP.

Pour la messe des Rameaux de la catéchèse familiale, nous avons accueilli avec joie la communauté œcuménique des personnes porteuses de handicaps. Ce fut une belle célébration et nous nous souviendrons longtemps de la lecture de la Passion par des adultes et des enfants, ensemble !

Action Entraide

Pour l'année 2022, notre Action Entraide a permis de verser plus de 7'000 francs à l'Association Intégration Mineurs sans statut Légal et Famille Genève (AIMSLFG).

Cette année 2023, nous soutenons un projet au Rwanda pour aider des jeunes, handicapés à la suite des conflits armés, et leur offrir un lieu de vie et de formation.

Décisions

Le CCSalève demande à la personne responsable du Blog de la paroisse de Compesières, de supprimer toutes les adresses mails privées de personnes n'ayant pas explicitement accepté qu'elles y figurent.

Actions diverses

Des bibles (TOB) ont été placées dans les trois églises du Salève à disposition pour consultation par les gens de passage. Il semble qu'elles soient utilisées et n'ont subi, pour l'instant aucune déprédations.

Au cours de la messe du 1^{er} dimanche de l'Avent, le missel des dimanches a été distribué aux lecteurs des trois paroisses, avec un envoi. Ce fut très apprécié par les personnes concernées et par la communauté. A refaire, peut-être pour toute l'UP.

Nous avons reçu un stock de santons de Provence. Ils ont été vendus avant Noël au profit des Dimanches solidaires de Sainte-Clotilde et ont rapporté la somme de 780 francs.

Nous avons également vendu des cœurs en chocolat pour l'Hôpital des enfants de Bethléem et proposé cette action à l'église de Sainte Croix. Nous avons ainsi versé 428 francs à l'Hôpital des enfants.

Les 11 et 12 novembre prochain, la paroisse de Veyrier organisera sa Fête paroissiale.

Souhaits

Le CCSalève souhaiterait pouvoir connaître le planning des célébrants pour les messes du samedi soir et dimanche au moins un ou deux mois à l'avance. C'est souvent une petite équipe qui est chargée de préparer la célébration ou, au minimum d'ouvrir la sacristie et faire les lectures. Il serait plus commode de savoir avant notre arrivée sur place avec quel prêtre nous collaborerons et de pouvoir se concerter avec lui, si nécessaire.

Nous souhaiterions que la messe du mercredi des cendres soient repoussées à 19h30, cet horaire nous semble plus adéquat.

Pour la messe avec sacrement des malades, une seule célébration, lors d'une messe dominicale est suffisante pour le secteur Salève.

Conseil de communauté du Salève Rapport d'activités 2022-2023

Le CCSalève est d'accord que les messes dominicales de l'été 2023 soient à nouveau repoussées à 18 heures les dimanches. Serait-il envisageable de proposer à Sainte Croix et Sainte Claire des messes en alternance le dimanche matin pour les deux mois d'été ?

Avant l'élaboration définitive du budget 2024 pour notre UP, nous souhaiterions être consultés, afin de pouvoir, éventuellement, proposer un projet ou une demande spécifique.

Rapport du Conseil de l'Unité Pastorale (CUP) par Bernard Dusonchet : Le CUP est un organe de réflexion. Il soutient l'équipe pastorale dans sa gestion de l'UP en lui apportant les préoccupations concrètes des Conseils de communauté. Sous l'impulsion de l'abbé Elie Maomou, le CUP s'est structuré et stabilisé durant l'année 2022-2023. Le CUP est composé d'au moins un représentant de chaque paroisse (2 de Sainte-Claire, 2 de Sainte-Croix, 1 de Troinex, 1 de Veyrier et 1 de Compesières) ainsi que de tous les membres de l'Equipe Pastorale (EP), à l'exception de l'abbé Jean-Marc. Le CUP s'est doté d'une présidence et d'un Bureau composé du curé, d'un membre de l'EP et de la présidente du CUP. Le bureau est chargé d'organiser l'OJ des séances, de rédiger les PV et d'assurer la communication entre les membres du CUP entre deux réunions. Un représentant du CUP siège au Conseil de gestion. Un représentant du CUP siège à l'Assemblée des délégués.

Durant l'année 2022-2023 tous les membres du CUP ont travaillé activement à la composition du Plan Pastoral selon les directives du « Cahier vert ». Ils ont également fourni une réflexion au niveau du budget pastoral, de la création de messes uniques pour l'UP, de l'organisation des messes événements, de la planification des messes dominicales, de la restructuration du site internet de l'UP afin qu'il reflète équitablement les activités des cinq paroisses et du modus operandi dans la communication.

Durant l'année 2022-2023, le CUP s'est réuni quatre fois. La bonne volonté de ses membres, leur compétence ainsi que l'esprit fraternel et de collégialité qui les animent en font un organe essentiel et efficace dans la gestion de la pastorale.

Les comptes de la Paroisse sont présentés par Bernard Blondin.

Comptes 2022. Bilan. Budget 2023

(ils peuvent être consulté sur Compesières info et sont en annexe du PV).

Ils ont été vérifiés par les deux vérificateurs de comptes : Michel Gaud et Michelle Bochud

La question se pose si la paroisse doit faire vérifier ses comptes par une fiduciaire afin d'avoir un regard extérieur. Auparavant c'était M. Frésard de l'église catholique de Genève qui les vérifiait.

Michel Gaud et Marianne Richeux sont les prochains vérificateurs de compte, Nelly Mazzon est nommée suppléante.

Divers et propositions individuelles

Location du 1^{er} étage Saint-Sylvestre

Dans la perspectives d'améliorer l'assise financière de la paroisse, notamment dans la perspective de la perte de la location du restaurant de la Petite Bouffe, sans doute en juin 2025, le président demande à l'assemblée si elle voit un quelconque problème au fait de louer le 1^{er} étage (bureau et salle de réunion) à une entreprise privée. Aucune opposition ne se manifeste. La proposition est donc adoptée par consensus.

Une remarque de Bernard Dusonchet dans les divers : « par rapport au vote très faible de la communauté présente qui a accepté la convention, que faisons-nous et quelle décision prend l'Association Orgue 21 » ?

(Note de Gisèle) je n'ai pas eu la présence d'esprit de répondre que c'était maintenant au Conseil de Paroisse de poursuivre les négociations avec Orgue 21 et non l'assemblée.

Cette dernière question a relancé «la polémique» et l'assemblée s'est terminée de façon houleuse et inacceptable.

Véronique Crettenand, Gisèle Gaud, 18 mai 2023, revu et corrigé le 26 juin 2023.